



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1033-2016 ET 1033-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1033-2016 décrétant les limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Bromont et que lors de sa séance ordinaire du 3 octobre 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1033-01-2016 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1033-2016 décrétant les limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Bromont.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur 90 jours après leur adoption conformément à l'article 626 du Code de la sécurité routière et qu'ils sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 2 novembre 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau, avocate